

Weiler-la-Tour, le 9 décembre 2022



Avis au public

Publication de règlements communaux

Le règlement-taxe concernant la vente de bois de chauffage a été adopté par le Conseil communal en sa séance du 16 novembre 2022.

Le règlement-taxe en question devient obligatoire trois jours francs après la date de la publication mentionnée en haut de page.

La délibération y relative est à la disposition du public à la maison communale où il peut en être pris copie sans déplacement pendant les heures d'ouverture au public.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

le Bourgmestre,

le Secrétaire communal,

Vincent Reding

Dirk Wezenberg

